



RAPPORT

Projet de plateforme de valorisation de déchets de démolition et d'ISDI à Labenne (40530)

Demande d'enregistrement d'une ICPE au titre des articles L. 512-7 et suivants du Code de l'Environnement

P.J. n°9 : Avis du maire sur le principe de remise en état du site et son usage futur envisagé

Mai 2021

SEE Jean LAVIGNOTTE



LAVIGNOTTE



Sommaire

Préambule.....	3
1. Remise en état finale du site et usage futur proposé	4
2. Avis du maire.....	4



Préambule

Conformément au 5° de l'art. R. 512-46-4 du Code de l'Environnement, la demande d'enregistrement ICPE doit être complétée par la proposition du demandeur sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif, accompagné de l'avis du maire.

Le présent document présente l'avis du maire sur le principe de remise en état du site et son usage futur envisagé.

1. Remise en état finale du site et usage futur proposé

La remise en état prévue de la partie ISDI à la fin de l'activité de celle-ci est la suivante, telle qu'illustrée sur les coupes en annexe de ce document :

- ▶ Evacuation du matériel roulant (chargeurs), du bureau Algeco,
- ▶ Déplacement du pont bascule,
- ▶ La piste et l'aire de déchargement empierrées sont laissées en place,
- ▶ Egalisation, avec apport de matériaux inertes si nécessaire, de la plateforme pour former un plateau aux cotes passant de 12,5 à 20 mNGF d'Ouest en Est et de 12,5 à 4,5 mNGF du Sud au Nord (sur l'axe sud/nord, un échagement sera probablement nécessaire pour récupérer la cote de 4,5 mNGF),
- ▶ Ajout d'une couche de terre végétale,
- ▶ Plantation de jeunes pins maritimes.

A l'issue de la remise en état, le site pourra être dédié à l'activité sylvicole.

2. Avis du maire

L'avis favorable du maire de Labenne est joint en page suivante.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de LABENNE



NATURE OCÉANE
40530 - LANDES

Email : mairie@ville-labenne.fr

Tél. 05 59 45 46 60

Fax 05 59 45 80 00

Site web : www.ville-labenne.fr

LABENNE, le 24 juin 2020

Le Maire de LABENNE

REÇU 1e

30 JUIN 2020

A

Rép: _____

Monsieur Philippe LAVIGNOTTE
Gérant de la SEE Jean LAVIGNOTTE
480, route du Lac d'Yrieux
40530 LABENNE

Réf: PhF/CB

Objet: enregistrement ICPE à LABENNE – Site « JOUANOT »
Avis sur la remise en état (courrier du 22/06/2020)

Monsieur,

Dans votre courrier du 22 juin 2020, vous demandez un avis du Maire sur le principe de remise en l'état de l'ISDI, que vous prévoyez à la fin de l'exploitation. Vous envisagez l'usage futur du site pour une plateforme de déchets de démolition et une installation de stockage de déchets inerte, sur lequel vous avez engagé une procédure d'enregistrement ICPE.

J'ai le plaisir de vous donner un avis favorable, sous réserve du respect des contraintes de remise en état imposées par l'Etat.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire
Jean-Luc DELPUECH





sce

Aménagement
& environnement

www.sce.fr

GRUPE KERAN